

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 juin 2018

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. T. Neyens, secrétaire ff

- PERSONNEL COMMUNAL

À huis clos, le conseil communal accorde à l'unanimité

- a) démission honorable de ses fonctions à M. Manfred Proess avec effet au 1^{er} novembre 2018 pour faire valoir ses droits à une pension annuelle et viagère, le remercie de ses bons et loyaux services et lui confère le titre honorifique de ses fonctions.
- b) à M. Dylan Altamuro une réduction de son service provisoire d'une année conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal.

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- a) À huis clos: propositions de **personnel enseignant** (2 postes sur la liste 1)

Ont été affectés:

1 poste vacant	cycle 1	Schroeder Myriam
1 poste 2018/2019	cycle 1	Flick Pamela

- b) À l'unanimité, le conseil communal
 - arrête l'organisation scolaire provisoire de l'année 2018/2019 de l'enseignement fondamental
 - approuve le plan de développement scolaire (PDS) pour la période 2018-2021
 - approuve le règlement interne du comité de l'école de Mersch
 - approuve les adaptations au règlement d'occupation des postes de l'école de Mersch

- CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours)

Le conseil communal propose à l'unanimité M. Malherbe Michel, bourgmestre, comme candidat pour le conseil d'administration du CGDIS, zone de secours "CENTRE".

- SYLVICULTURE

Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans de gestion des forêts communales tels qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2019:

	dépenses	recettes
exploitation des forêts	490.000,00 €	699.000,00 €
environnement	130.000,00 €	5.000,00 €
mesures éducatives, récréatives et touristiques	100.000,00 €	0,00 €
frais de gestion du personnel	60.000,00 €	0,00 €
voirie	220.000,00 €	96.000,00 €
Total:	1.000.000,00 €	800.000,00 €

- FINANCES COMMUNALES

a) En ce qui concerne l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2017, le conseil communal décide à l'unanimité

- d'admettre au service ordinaire de l'exercice 2017:

en reprises provisoires	163.980,90 €
en décharges	10.922,09 €
total	174.902,99 €

- d'admettre au service extraordinaire de l'exercice 2017:

en reprises provisoires	664,00 €
en décharges	0,00 €
total	664,00 €

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état avec la mention 'à poursuivre'.

b) Le conseil communal approuve à l'unanimité

- les **déclarations de recette de l'exercice 2017** sur 3.690.032,30 €.
- les **déclarations de recette de l'exercice 2018** sur 6.561.395,41 €.

c) Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2019 les **taux des impôts fonciers** comme suit:

A	propriétés agricoles:	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales:	600 %
B2	constructions à usage mixte:	400 %
B3	constructions à autres usages:	200 %
B4	maisons unifamiliales, de rapport:	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation:	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitations:	400 %

d) Le conseil communal décide l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en vigueur en matière d'**impôt commercial pour l'année fiscale 2019** à 300%.

e) Le conseil communal approuve à l'unanimité les **décomptes de travaux extraordinaires**:

Projets	somme des devis € TTC	dépense € TTC
Finissage de trottoirs et de rues	65.000,00	52.309,79
Mise en conformité des arrêts de bus	70.000,00	50.657,28

- URBANISME

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier «Quartier Existant» (PAP-QE).
- b) approuve avec 10 voix oui et 3 abstentions le projet d'exécution et la convention relatifs au plan d'aménagement particulier (PAP) portant sur des fonds sis au lieu-dit «Beschmontsbongert», présenté par la société Loginter Sàrl de Mersch.
- c) avise favorablement et unanimement le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Ouschterbour, Am Deich, Brouchbour 1, 2 et 3, Aechelbour, Schwaarzegronn, Glabach, Bunten, Kengert BR1, Kengert BR2 et Kengert BR6 situées sur les territoires des communes de Larochette, Nommern, Vallée de l'Ernz, Fischbach et Mersch sous certaines remarques.
- d) avise favorablement et unanimement le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Fielsbur 1, Fielsbur 2, Fielsbur 3, Mandelbaach 1, Mandelbaach 2, Sulgen, Hollenfels 1 et Hollenfels 2 et situées sur les territoires des communes de Mersch et Helperknapp sous certaines remarques.

- URBANISME

- a) approuve avec 12 voix oui et 1 abstention le projet avec devis pour le réaménagement de la maison N° 1, rue Jean Majerus à Mersch au montant total de 3.635.752,67 € TTC.
- b) approuve avec 10 voix oui et 3 abstentions le devis pour la confection de trottoirs et la réfection de la voirie à différents endroits de la commune de Mersch au montant de 200.000,00 € TTC.
- c) approuve le devis pour la restauration et le déplacement de cinq stèles dans l'enceinte du cimetière de Mersch au montant total de 12.500,00 € TTC.
- d) approuve à l'unanimité le devis pour la réfection du pont piétonnier et cyclable sur la piste cyclable longeant l'autoroute à Reckange au montant total de 23.000,00 € TTC.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les consorts Schenten Paul-Ries Annick et Ries Marc de Pettingen un terrain de 76,21 a, sis à Mersch au lieu-dit «Merscher Berg», au prix total de 342.945,00 €.
- b) la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la SA Eltrona Interdiffusion concédant à cette dernière la gestion du réseau de télédistribution et de communication à large bande sur le territoire de la commune de Mersch pendant la durée de 10 ans à partir du 1^{er} juillet 2018 et aux conditions y stipulées.
- c) l'acte de vente administratif par lequel la société FIAR SA de Mersch vend à la Commune de Mersch un terrain de 1,19 a, sis à Mersch au lieu-dit «rue des Champs», au prix total de 5.000,00 €.
Les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur.
L'acquisition a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'un complexe des sports.
- d) la convention par laquelle la société CEPAL SA de Mersch cède à la Commune de Mersch huit parcelles de terrain d'une contenance totale 299,84 a, dont le prix est évalué au total à 135.000,00 €. La convention prévoit en outre le paiement d'une somme de 30.000,00 € et le remboursement de frais au montant de 8.000,00 €.
Par cette transaction la société CEPAL règle le paiement des intérêts de retard au montant de 173.000,00 € d'une ancienne dette envers la Commune.
- e) la convention réglant la participation financière du Ministère du Logement relative au projet de construction d'ensembles de 3 logements destinés à la vente au lieu-dit «Bisserwee» à Mersch.

- f) l'avenant à la convention de fonctionnement du Mierscher Lieshaus augmentant le subside annuel de 52.500,00 € à 60.000,00 € + une subvention unique de 6.000,00 € pour l'année 2018.
- g) la convention entre le bureau du syndicat intercommunal des villes de Diekirch et d'Ettelbruck pour l'organisation et la gestion d'un établissement d'enseignement musical (Conservatoire du Nord) et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch réglant la participation financière de la commune de Mersch pour ses élèves/citoyens inscrits au Conservatoire du Nord à partir de la rentrée 2018/2019.
- h) la concession à 30 ans par laquelle la commune de Mersch met à la disposition une tombe au cimetière de Mersch.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS